

Conseil Municipal du 8 décembre 2016

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Coignard, Gervais, Rapicault, Ms Ledru, Aim, Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher,

Absents excusés : M Désiles procuration Mme Gervais, M. Lecomte procuration M. Fouché
Absent M. Aim

1. Commerce :

M. le Maire expose au CM qu'à l'heure actuelle, aucune proposition concrète n'a été déposée auprès du mandataire judiciaire pour la reprise du commerce. Ce dernier a fixé à 15 000€ la mise à prix.

Selon ses informations du jour, M. Lottin devrait déposer une proposition à 10 000€. Les propositions sont recevables jusqu'au 20 décembre.

Sans repreneur, la licence IV et le mobilier seront vendus aux enchères. Dans ce cas le bail est résilié et le fond disparaît.

Le conseil doit réfléchir à la question : quel avenir pour le commerce ? faut-il le garder dans sa forme actuelle ?

S'il n'y a pas de repreneur, ou si une proposition financière n'est pas acceptée, la commune est-elle prête à racheter le fond ? et à quel montant ?

Etant propriétaire du fond, un bail de location gérance au risque des gérants peut être souscrit : soit un loyer logement + commerce,

Problématique du commerce : un couple ne peut pas vivre avec cette seule ressource et pour une personne seule ce n'est pas gérable.

La commune a repris le compteur électrique à sa charge, et va faire livrer du gaz pour maintenir hors gel le bâtiment.

Le conseil décide d'attendre jusqu'au vendredi 16 pour rappeler le mandataire judiciaire et prendre une décision en réunion de conseil le lundi 19 décembre à 18 H 30

2. Schéma départemental de coopération intercommunal :

Représentation nombre de délégués : Vu la délibération du 22 septembre 2016 de la communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois fixant à 42 , le nombres de sièges selon la répartition de droit commun et indiquant aux communes de se prononcer avant le 15 décembre 2016

Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal se prononce par 12voix contre et 1 voix pour (S. Ledru) à la répartition proposée par la CDC du Pays des Brières et du Gesnois.

La majorité des conseillers veulent que la totalité des représentants des deux communautés de communes soit conservée jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux.

Les compétences : Considérant que l'arrêté préfectoral a déjà été entériné l'adoption des compétences avant la fin du délai pour se prononcer : le CM refuse de délibérer

3. Comptes rendus de réunions et commissions

- Centre social : Présentation du budget prévisionnel 2017.
- CDC : réunion bureau : pas de modification de tarifs de la redevance incitative pour les ordures ménagères ; PLUI : questions pour Fatines et Surfonds
- Smirgeomes
- Pole métropolitain
- Sivos : rifseep, exercice de sécurité sur les transports scolaires, remise en état d'un jeux (filet) ,mallette PPMS.

4. Questions diverses

- Recrutement secrétaire de Mairie : le conseil Municipal autorise le Maire à procéder au recrutement d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi de rédacteur, adjoint administratif 1ère classe, adjoint administratif principal, ou agent de maîtrise, par mutation, recrutement direct, détachement ou intégration. L'offre d'emploi sera publiée sur le site du Centre de Gestion de la Sarthe et sur Cap emploi. Le conseil adopte le calendrier : le recrutement peut intervenir au 1^{er} mai.
- Inscription budgétaire 2017 :
DCM pour autoriser le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget général 2016. Unanimité
- Jeux financés par la CDC montés ce jour
- Préparation de la cérémonie des vœux avec les sportifs à l'honneur
Proposition de réunion avec Melle Tronchet Lundi après 20 h, jeudi après 20h

22 h 45 levée séance

Prochain conseil :26 janvier 2017